

ma maison à Z



Bien choisir son terrain

Optimiser ses espaces sous l'escalier

Fenêtres de toit - La tête dans les étoiles

Nouvelle réglementation du bâtiment

TERRAINS À BÂTIR
à partir de 5€/m²

AUTHENTICITÉ

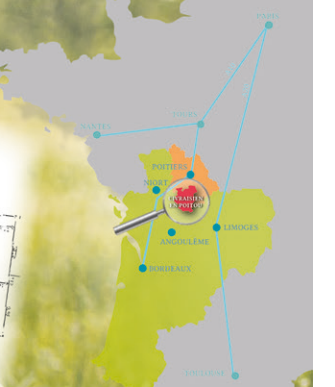
TRANQUILLITÉ

CAMPAGNE

NATURE

TERRAIN

ESPACES



BIEN CHOISIR SON TERRAIN

Faire construire est sans aucun doute le rêve numéro un des Français. Voici nos conseils pour investir dans le terrain idéal. Avant de vous lancer dans la recherche de votre terrain, soyez vigilant sur vos envies, étudiez votre budget au plus près et surtout, envisagez l'ensemble des formalités inhérentes à la mise en route d'un tel chantier.

Nous vous livrons l'essentiel des étapes incontournables pour mener à bien votre projet.

Isolé ou en lotissement

Acquérir un terrain dans un lotissement classique reste sans doute la solution la plus simple. Le terrain est parfaitement borné et les surfaces sont garanties. Bien entendu, il est parfaitement constructible. Ce type de terrain présente également des garanties de viabilisation, dont les indispensables raccordements en eau et en électricité.

En revanche, l'acheteur reste soumis à diverses obligations, comme les normes architecturales, le respect du règlement de lotissement ainsi que l'entretien des espaces verts et de l'environnement proche de la maison. À l'inverse, l'achat d'un terrain isolé laisse plus de marge de manœuvre mais il impose de se livrer à un véritable travail de détective, afin de passer au crible tous les paramètres administratifs. Ils sont nombreux et, si vous manquez de temps, cela peut vite devenir un réel problème.

Les formalités

Pour savoir si votre terrain est constructible, consultez le PLU (plan local d'urbanisme - ancien POS) à la mairie. Demandez un certificat d'urbanisme, indiquant notamment les limitations au droit de propriété : servitudes publiques, existence d'un droit de préemption de la municipalité, etc. Soyez vigilant ! Il existe deux certificats d'urbanisme. Le certificat ordinaire, ou simplifié, indique les dispositions d'urbanisme attachées à la zone où se trouve le terrain, mais il ne précise pas si le terrain est constructible ou non. Pour plus de précision, demandez un certificat pré-opérationnel, décrivant le projet envisagé. C'est lui qui donne l'assurance de l'obtention du permis de construire.

La nature du sol

Le budget de la construction de votre maison dépendra de la topographie du terrain. Préférez un terrain plat et évitez les formes biscornues. Un terrain en pente rendra également plus difficile la circulation des engins de chantier. Il nécessitera des remblais, ou un pompage pour se raccorder au tout-à-l'égout, ou renforcer la pression de l'eau courante.

La constitution du sol influe sur les caractéristiques de la construction. Par exemple, un sol en argile subit d'importantes variations. Il gonfle avec l'humidité et se rétracte en cas de sécheresse. Si les fondations ne sont pas adaptées, vous risquez de voir votre maison se fissurer gravement. À l'inverse, un sol en roche assure une bonne stabilité au bâtiment, mais exclut la possibilité de créer un garage en sous-sol. Si vous avez une nappe d'eau souterraine, vous marquez un bon point pour votre arrosage futur ! En revanche, ce sol humide nécessitera l'installation d'un drainage. Ouvrez l'œil aussi chez vos voisins, car s'ils possèdent des roseaux ou un saule pleureur, cela signifie qu'une source souterraine n'est pas loin. Plus rare, la présence d'anciennes galeries de mine fragilise la stabilité du terrain. La DDE vous renseignera sur tous ces points. C'est elle aussi qui sera à même de vous dire si votre terrain se trouve sur une zone inondable, ou menacée par des glissements de terrain. En fonction, il vous faudra alors penser à structurer votre maison de la façon la plus adéquate.

Enfin, le terrain peut avoir été occupé dans le passé par une activité industrielle qui a pollué le sol en hydrocarbures, huiles, plomb, radium ou autres substances chimiques pouvant représenter un danger pour la santé. La préfecture pourra vous donner de précieuses informations.



Dossier spécial Ma Maison de A à Z
Un dossier réalisé par NR COMMUNICATION

Réalisation et Montage : NR Communication - Poitiers. Rédactionnel : libre service presse, Laure Espieu.
Publicité locale : NR Communication Poitiers, Châtellerault - 86 avenue du 8 mai 1945 - 86000 Poitiers - 05 49 55 55 55 - Crédit Photos : Adobe stock.

Devenez propriétaire à BÉRUGES

TERRAINS À BÂTIR

À PARTIR DE
31 000 €

[hors frais de notaire]

**LOTS À BÂTIR
de 360 à 900 m²**

- Éco-Hameau avec de nombreux **aménagements urbains et paysagers**
- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À 15 minutes de la gare de Poitiers



Éco-hameau

Devenez propriétaire à DISSAY

TERRAINS À BÂTIR

À PARTIR DE
34 600 €

[hors frais de notaire]

**LOTS À BÂTIR
de 449 à 908 m²**

- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À 2 minutes à pied des écoles, des espaces culturels et sportifs et du pôle médical



À proximité des services



Quoi qu'il en soit, depuis le 1^{er} juin 2006, si vous achetez une maison neuve, le promoteur a l'obligation de vous fournir avec l'avant-contrat, ou le contrat de vente, un document d'information mentionnant si votre futur logement est situé dans une zone à risque « technologique » (près d'une usine Seveso par exemple), « naturel » (zone inondable) ou « sismique ». L'état des risques devra dater de moins de six mois, à la date de la signature de l'avant-contrat.

Viabiliser le sol

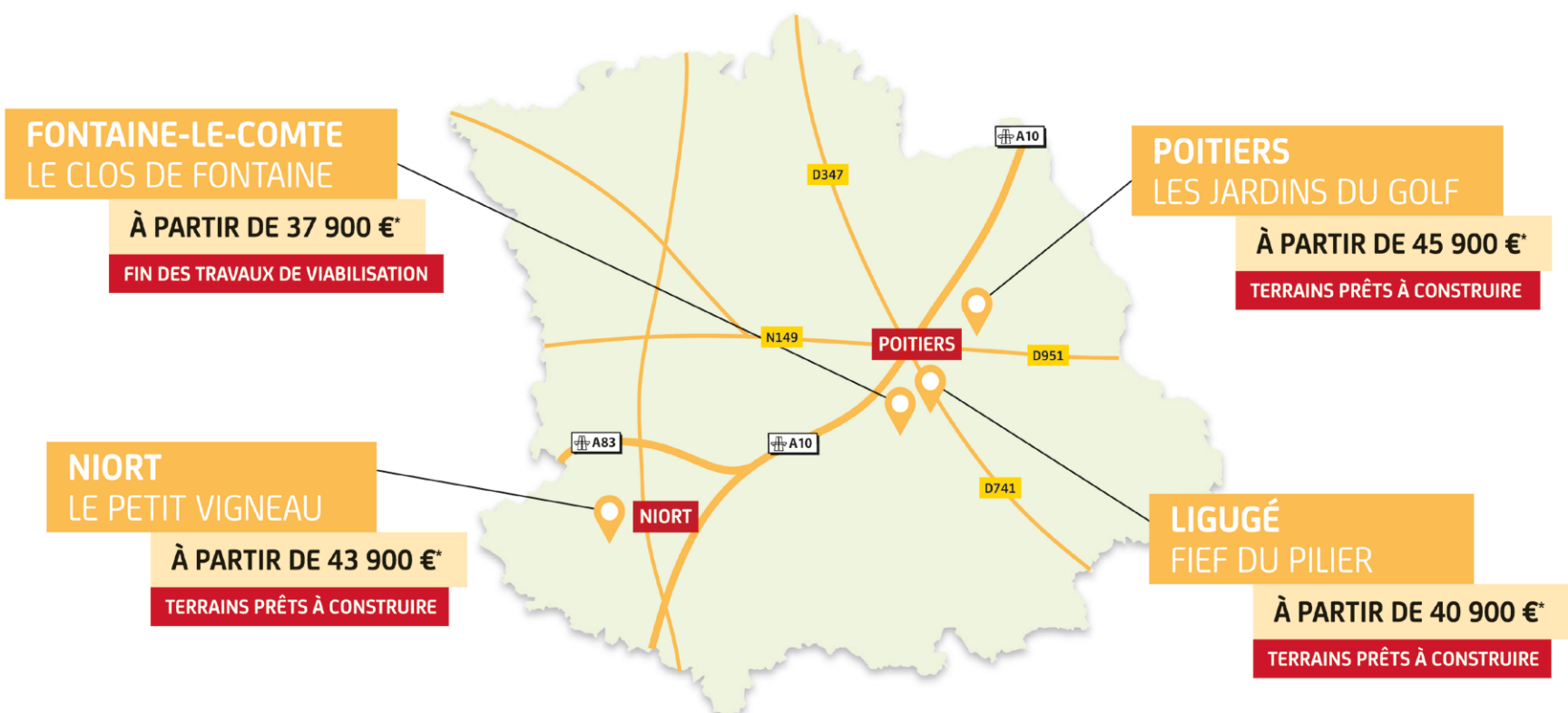
À moins d'acquérir un terrain dans un lotissement, où toutes les infrastructures sont initialement prévues, vous devrez vous charger de faire raccorder votre maison aux réseaux publics. Cela concerne l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone et le tout-à-l'égout.

Dans bien des cas, les raccordements sont prévus par la municipalité, en limite séparative de terrain. Parfois, ces branchements entraînent des surcoûts importants. Un professionnel est alors bienvenu pour vous aider à vous y retrouver dans ces méandres administratifs et budgétaires.

Vous devrez notamment supporter des coûts élevés, si la mairie désigne votre terrain comme constructible, sans avoir au préalable réalisé les travaux d'équipements. Il se peut aussi que le terrain soit enclavé, voire éloigné des voies d'accès où sont situés les réseaux. Autant de paramètres importants à prendre en compte avant de vous lancer dans un achat ferme et définitif.

DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE DE TERRAINS À BÂTIR

VIABILISÉS ET LIBRES DE CONSTRUCTEURS DANS VOTRE RÉGION



nexity.fr

05 67 92 92 92

Prix d'un appel local

21 BIS, RUE DE CHAUMONT - 86000 POITIERS

SNC Foncier Conseil - RCS Paris 732 014 964 - 19, rue de Vienne - 75801 Paris Cedex 08
* Dans la limite des stocks disponibles



La vie ensemble

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR VIVRE EN ZONE INONDABLE

Publi-info

A à Z

En France, une municipalité sur trois se situe en zone inondable !
À l'heure d'envisager d'acheter ou de construire sa maison, mieux vaut alors prendre certaines précautions.

Entre les submersions des bords de mer, les crues des rivières et les tempêtes telles que Xynthia, les inondations représentent le premier risque naturel en France. Une commune sur trois est concernée, dont 300 grandes agglomérations, soit 17 millions de personnes au total. Même l'Élysée a été construit en zone inondable ! Prévention oblige, une politique immobilière spécifique est alors mise en place pour informer les acquéreurs et les riverains.



Un terrain propice aux catastrophes

La France a mis très longtemps à prendre à bras-le-corps les dangers inhérents à notre territoire. Il a en effet fallu attendre les années 1990 pour que l'État lance une politique de prévention en incitant les communes à créer des plans de prévention des risques naturels (PPRN) et, en l'occurrence, des plans dédiés aux risques d'inondation (PPRI). Obligatoires depuis 1995, ces documents permettent d'identifier trois types de secteurs, en fonction des crues les plus importantes historiquement.

Les zones à risque élevé, en rouge, sont dès lors inconstructibles. Ceci dit, les bâtiments antérieurs à cette réglementation peuvent rester habités, étendus (garage, abri, piscine...) et même être reloués malgré le danger ! Le marquage bleu indique, quant à lui, un risque moyen permettant de construire des édifices, sous réserve de faciliter l'écoulement des eaux en respectant certaines normes spécifiques. Il s'agit par exemple de situer le logement sur la partie du terrain la moins exposée, de surélever le plancher habitable, voire de placer les chambres ou le salon dans les étages ou encore de créer une zone refuge. Enfin, les zones blanches sont réputées sans danger et n'imposent aucune contrainte particulière.

Si ces plans de prévention ont le mérite d'exister, ils sont hélas loin de dissuader les projets immobiliers ! En effet, en zone à risques, les prix sont nécessairement plus faibles, ce qui rend ces territoires paradoxalement convoités.

Un devoir d'information

À défaut de quitter les lieux trop dangereux, la politique en vigueur consiste donc à miser sur une information préventive et à tenter de gérer les débordements des eaux. Dès lors qu'un plan de prévention des risques d'inondation s'applique sur la commune, les vendeurs et bailleurs ont l'obligation de fournir un état des risques datant de moins de 6 mois aux potentiels locataires

et acheteurs. Il s'ajoute donc à la longue liste des documents composant le diagnostic technique. Afin d'être complètement transparent, le propriétaire doit en outre mentionner dans le bail ou l'acte de vente s'il a déjà subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité pour catastrophe naturelle. En cas d'omission volontaire, il peut être poursuivi sur le plan civil (octroi de dommages-intérêts et annulation de la vente) et encourt aussi de lourdes sanctions financières (jusqu'à 300 000 € d'amende et 2 ans de prison).

Vous envisagez de louer ou d'acheter un bien en zone inondable ? Afin de vous engager en toute connaissance de cause, mieux vaut mener une enquête approfondie. Pour vous faire une idée de la situation, vous pouvez consulter le portail officiel Georisques.gouv.fr, qui recense les données de tous les risques naturels et technologiques de l'Hexagone, et bien sûr contacter la mairie du lieu d'habitation souhaité. À travers le site officiel Vigicrues.gouv.fr et de ses bilans annuels, vous pouvez également vous informer sur les évolutions météorologiques récentes. Cette plateforme est d'ailleurs une référence pour les riverains des zones inondables et permet de recevoir des alertes en temps réel sur les risques de crues.

Des précautions à prendre

Avant d'acheter un bien situé en zone inondable, vous devez vous montrer prudent :



> Vérifiez le niveau de risque : zone blanche, bleue ou rouge, le danger n'est clairement pas le même ! Une fois la couleur déterminée, demandez un maximum d'informations concernant le terrain, les spécifications du bien et les éventuelles contraintes et normes de construction. Pensez aussi à vous renseigner sur les possibilités d'agrandissement ultérieur et de clôture de la propriété pour éviter les mauvaises surprises.

> Négociez le prix : un territoire à risques implique une baisse de prix. Il s'agit donc de se renseigner en amont pour en profiter ! En revanche, un tarif très faible pourrait être de mauvais augure quant à la réalité du risque d'inondation...

> Prenez garde à l'assurance : avant de signer, renseignez-vous sur le coût et les garanties de votre future assurance habitation. En zone inondable, la facture a évidemment tendance à augmenter.



ma maison de

ASSURANCE EMPRUNTEUR : ENFIN LA RÉVOLUTION TANT ATTENDU

Après plusieurs mesures successives visant à insuffler, en vain, une plus grande concurrence dans le marché de l'assurance emprunteur, la loi Lemoine donne enfin une totale liberté de choix aux usagers à partir du 1^{er} juin. Décryptage.

Les banques ont depuis longtemps la mainmise sur le marché de l'assurance emprunteur. Ni le développement des offres alternatives ni les différentes lois successives visant à faciliter la tâche des ménages qui souhaitent faire jouer la concurrence n'ont jusqu'ici permis de remettre réellement en cause cette position monopolistique. Mais là où les lois Lagarde, Hamon et Bourquin ont échoué, la loi Lemoine promet enfin une véritable révolution.

Un monopole de fait

Les établissements bancaires sont, de fait, avantagés par rapport à leurs concurrents externes puisqu'ils proposent aux aspirants à la propriété de souscrire leur assurance emprunteur en même temps que leur offre de prêt immobilier. Cette protection visant à garantir la prise en charge des mensualités en cas de décès, d'invalidité, voire de perte d'emploi est en effet incontournable pour décrocher un financement. Or, une fois le contrat signé, il est très rare de revenir dessus.

D'après le rapport publié en 2020 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), 88 % des conventions sont en effet détenues par les banques, ce qui laisse une part infime aux contrats alternatifs distribués de façon externe par des intermédiaires de délégation d'assurance. Le constat est clair : le marché est quasiment monopolistique !

De gros enjeux financiers

Selon une enquête 2021 de l'association UFC-Que Choisir, sur les 7 millions de Français qui ont un crédit immobilier, 80 % d'entre eux ignorent le coût de leur assurance emprunteur. Pourtant, avec 6 milliards de cotisations annuelles, les enjeux financiers sont loin d'être négligeables. Opter pour une délégation d'assurance permettrait ainsi de réaliser en moyenne 10 000 € d'économies selon une étude de 2020 du courtier spécialisé Sécurimut (filiale de la Macif).

Au-delà du gain évident de pouvoir d'achat, c'est l'accès même à l'emprunt qui peut être facilité ou au contraire entravé comme le souligne Sandrine Allonier, directrice des études du réseau de courtage Vousfinancer : « Depuis les recommandations du Haut conseil de stabilité financière, et encore plus depuis qu'elles sont juridiquement contraignantes, l'assurance de prêt, qui est prise en compte dans le calcul du taux d'endettement, est un enjeu pour l'emprunteur car elle peut représenter jusqu'à 2 points, et peut donc faire basculer un dossier au-delà des 35 % d'endettement à ne pas dépasser. » Et la spécialiste d'ajouter : « Si instaurer plus de concurrence sur ce marché contribue à faire baisser les tarifs, c'est une excellente nouvelle pour les emprunteurs, surtout en ce moment, pour compenser au moins partiellement la remontée des taux de crédit. »

6

Découvrez des aménagements conçus pour vous !



QUARTIER DES MAGNALS
À MIGNALOUX BEAUVOIR
LOTS DISPONIBLES À PARTIR DE
50 000 € TTC

**QUARTIER
LA VALLEE MOUTON,
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**

À SAINT BENOIT
LOTS DISPONIBLES À PARTIR DE
77 000 € TTC

La Sep fabrique
le territoire de demain,
votre territoire.



Dernières opportunités

**LOTISSEMENT
LES PRÉS DE VERT**
À CHASSENEUIL DU POITOU
LOTS DISPONIBLES À PARTIR DE
52 000 € TTC



**LES CLOS
DE FONTAINE**
À FONTAINE LE COMTE

EN
PARTENARIAT
AVEC NEXITY



VALLÉE MOUTON
la vie de votre choix à Saint-Benoît



La Sep

RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS

☎ 05 49 30 39 66 ✉ sepinfo@sep86.fr

LES AVANTAGES DE LA MAISON EN BOIS

Parce que la maison en bois ne prend pas la seule forme d'un chalet, de plus en plus de Français sont séduits par ce type de construction qui dénombre bien plus d'avantages que d'inconvénients.

Isolation

Le bois est un matériau dont les capacités isolantes sont très puissantes. D'abord au niveau thermique. Combinée à un isolant supplémentaire, la maison à ossature bois vous fera gagner environ 20 à 30 % d'économies sur la consommation de chauffage. Ce matériau est en effet 5 fois plus isolant que le béton et 1 500 fois plus que l'aluminium !

Mais le bois est aussi intéressant sur le plan acoustique, puisqu'il absorbe ou réfléchit les ondes sonores. C'est d'ailleurs pour cela que de nombreux théâtres et auditoriums sont construits dans ce matériau !

Cette isolation thermique couplée à l'isolation sonore rend l'atmosphère d'une maison en bois plus confortable et plus chaleureuse que celle d'une maison classique.

Solidité, souplesse et résistance

Il faut savoir qu'une maison en bois se construit plus rapidement, dans la mesure où il n'y a pas de délais de séchage : une fois l'ossature posée, pas besoin d'attendre pour les finitions ! Permis de construire en poche (en fonction de la disponibilité du constructeur bien sûr), vous pouvez compter environ 4 mois pour voir la maison de vos rêves tenir debout... La souplesse et la légèreté du matériau le rendent aussi facilement modulable : modification, transformation, extension, rien de plus simple ! Il est évidemment plus facile de modifier un élément en bois qu'en béton.

Cette souplesse rend aussi le matériau bien plus résistant aux mouvements, notamment en cas de tremblements de terre. Une maison en bois résiste beaucoup mieux aux séismes qu'une maison classique puisque, jusqu'à un certain seuil, ce matériau « élastique » peut suivre le mouvement du sol.

Enfin, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les maisons en bois résistent aussi bien voire mieux aux incendies que leurs homologues en béton ! En effet, le bois, qui se consume lentement et n'explose pas, transmet moins vite la chaleur et garde plus longtemps ses propriétés mécaniques, ce qui permet à la maison de s'effondrer moins vite.

Durabilité et écologie

Les bois utilisés pour ces constructions sont normalement issus de forêts placées sous écocertification. Assurez-vous que le constructeur utilise un matériau certifié PEFC qui vise à promouvoir la gestion durable de la forêt. Issu du travail de l'eau, de l'air et du soleil, le bois est un élément on ne peut plus sain. Il absorbe aussi l'humidité ce qui permet de réguler l'air et d'avoir une maison plus sèche. Un seul petit bémol vient ternir le tableau : les maisons en bois nécessitent un entretien particulier



à ne pas négliger. Si vous voulez que votre construction résiste au mieux au temps qui passe, il faut l'entretenir en priorité contre les insectes. Le traitement dépendra de l'essence de bois choisie, certaines étant plus résistantes que d'autres. Il en est de même pour l'entretien des façades, à renouveler plus souvent que celui d'une maison classique. La bonne nouvelle, c'est qu'il vous coûtera aussi moins cher !

Lorsqu'on parle de maison en bois, l'idée du bon vieux chalet de montagne ressurgit encore dans l'esprit de trop nombreuses personnes. Loin de cette image d'Épinal, les constructions en bois peuvent prendre toutes les formes possibles, de la maison de style colonial au projet d'archi le plus tendance.

Avant d'entamer un projet de construction, renseignez-vous auprès de votre commune car il faut respecter le plan local d'urbanisme (PLU). Ce document rassemble les règles d'urbanisme d'une commune. Travaillez aussi avec un architecte qui vous aidera à intégrer au mieux votre maison dans le paysage. Sachez toutefois, qu'en aucun cas, un permis de construire ne peut être refusé au motif de la nature du matériau.



”

Isolation, confort, chaleur et économies, les maisons construites en ossature bois offrent une qualité de vie et de nombreux atouts par rapport aux maisons classiques.

Et si, vous aussi, vous intégrez le bois à vos futurs projets immobiliers ?

”

RE2020 : NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Diminuer l'impact environnemental des bâtiments est un travail au long cours. Après la réglementation thermique 2012, c'est à présent au tour de la réglementation environnementale 2020, dite RE2020, de remplir cette mission. Décryptage.

Voilà neuf ans que les professionnels construisent les bâtiments en fonction de normes énergétiques établies en 2012. Mais c'est désormais fini. Après plusieurs reports, la réglementation environnementale 2020, dite RE2020, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. On vous explique ce qui change.

Des objectifs toujours plus grands

Le secteur du bâtiment a un rôle clé à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Selon les chiffres du gouvernement, il représente en effet 44 % des consommations énergétiques nationales et près de 25 % des émissions de CO₂. Entre autres leviers d'action, l'État a donc entrepris depuis de longues années d'imposer des normes de plus en plus strictes de construction, afin de tendre progressivement vers la neutralité énergétique.

Si l'on a par exemple vu la création du label « bâtiment basse consommation » (BBC) dans le cadre de la réglementation technique de 2005 (RT2005), cette dernière acceptait toutefois une consommation énergétique de 250 kWh/m²/an pour le reste des édifices neufs. La réglementation thermique de 2012 (RT2012) a donc constitué une véritable avancée puisqu'elle a limité ce seuil à un maximum de 50 kWh/m²/an, soit l'équivalent du label BBC de la RT 2005, tout en imposant des exigences de résultat en matière de conception du bâtiment, de confort, de consommation d'énergie et dans les moyens pour y parvenir.

Poursuivant cette logique, la nouvelle réglementation environnementale 2020 va encore plus loin avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Carbone, efficacité et confort

Pour la première fois, l'empreinte carbone des constructions va en effet être mesurée et limitée sur la totalité du cycle de vie des bâtiments. Il s'agit donc de prendre en compte l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, que ce soit à travers les produits et équipements de construction utilisés lors du chantier mais aussi une fois installés, sans oublier l'impact des systèmes énergétiques choisis. Les enjeux sont d'autant plus grands qu'il est prévu de durcir les seuils d'émissions tous les 3 ans entre 2022 et 2031.

En parallèle, la RE2020 intensifie les exigences de la RT2012 en matière d'efficacité énergétique, en insistant notamment sur la performance de l'isolation à travers le renforcement de l'indicateur de besoin bioclimatique, dit Bbio. Cet indice est dès lors réduit de 30 % dans les constructions neuves par rapport à la RT2012 et intègre en plus les besoins en froid, afin d'améliorer le confort d'été. Face aux épisodes caniculaires de plus en plus nombreux, il est apparu essentiel que les futurs bâtiments protègent mieux leurs habitants de ces extrêmes chaleurs.

Tous concernés

Si les détails techniques sont affaire de spécialistes, il faut bien avoir en tête que les exigences de la RE2020 auront des répercussions sur les choix



constructifs de votre chantier. Les habitations neuves sont en effet les premières ciblées par ces nouvelles normes qui s'appliquent à tous les projets de maisons individuelles et de logements collectifs pour lesquels un permis de construire a été déposé depuis le 1^{er} janvier 2022. Les édifices de bureaux et d'enseignement suivront à compter du 1^{er} juillet 2022.

Petite exception à la règle : les habitations de moins de 50 m², de même que les extensions de bâtiments d'une surface inférieure à 150 m², ainsi que les habitations légères de loisirs et autres constructions provisoires ne seront soumises à la RE2020 qu'à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les gagnants et les perdants

Les exigences de la RE2020 ont des conséquences importantes sur les filières de construction et les matériaux utilisés. L'ossature bois et les matériaux biosourcés sortent en particulier grands gagnants de la méthode de calcul retenue pour évaluer l'empreinte carbone des bâtiments puisqu'ils émettent peu de gaz à effet de serre lors de leur fabrication et captent du CO₂ au cours de leur durée de vie au sein de la construction.

À l'inverse, les solutions de chauffage utilisant exclusivement du gaz sont notamment vouées à disparaître sous l'effet de la RE2020 qui prône l'utilisation d'énergies peu carbonées. Pour installer une chaudière à gaz dans votre nouvelle maison, il faudra alors la combiner avec un chauffe-eau thermodynamique ou du solaire. De façon générale, le choix d'énergies fossiles est d'ailleurs découragé au profit d'alternatives renouvelables. En revanche, la filière électrique a une belle carte à jouer puisque panneaux solaires et autres pompes à chaleur électriques sont plébiscités par la réglementation.



TROIS ASTUCES POUR UN DÉMÉNAGEMENT SANS REGRETS

Selon plusieurs études, le déménagement arriverait en troisième position des facteurs de stress et de fragilisation, après le deuil et le licenciement. Voici quelques conseils pour ne pas sombrer entre deux cartons...

Changement d'emploi du temps, gestion longue et minutieuse des détails administratifs... Emménager dans un nouveau chez soi est la source d'un profond bouleversement sur le plan émotionnel. Que ce soit dans une autre région, une ville lointaine ou bien dans la rue voisine, ce changement de décor revient à rompre avec un mode de vie, des habitudes et un environnement familial. S'il peut correspondre à une envie de tourner une page de l'existence, il s'associe aussi parfois à une crainte de ne pas retrouver ce que l'on a perdu. Pour éviter de vivre votre déménagement comme une corvée, il est donc nécessaire de savoir garder le cap.

Laisser le passé derrière soi

Pour « accepter » plus sereinement le changement de situation - y compris lorsque celui-ci a été désiré - et profiter de cette nouvelle vie, il est important de faire le deuil de votre logement, de votre quartier mais aussi des gens qui vous ont entouré et parfois soutenu, au fil des années. Trop de personnes qui déménagent ont tendance à se concentrer sur l'aspect matériel, de peur de ressentir une trop grande douleur lors de la séparation. N'hésitez donc pas à faire un dernier tour dans l'immeuble ou la résidence, à échanger quelques mots avec les commerçants et à dire au revoir à vos voisins.

S'adapter à son nouveau logement

Déménager, c'est aussi faire le ménage dans ses affaires et dans sa vie. Lorsqu'on fait ses cartons, ce n'est pas seulement

des objets que l'on trie. Bibelots, albums photo, vêtements... quelques souvenirs reviennent à la surface et d'autres s'effacent. Certaines personnes profitent d'ailleurs du déménagement pour jeter certains objets encombrants, emporter avec elles ce qui est indispensable, et se séparer de ce qui leur semble plus accessoire. Pour s'adapter le mieux possible à un nouveau logement, deux possibilités : si vous craignez d'être trop dépaycé, vous pouvez essayer de donner aux nouvelles pièces la même configuration que dans votre ancien logis ; si vous voulez prendre un nouveau départ, changez totalement la décoration et la disposition de votre mobilier, comme pour procéder à un remaniement extérieur et intérieur.

Établir de bonnes relations avec le voisinage

Autre difficulté, une fois le déménagement terminé : s'intégrer au voisinage. Peut-être regrettez-vous déjà le couple de retraités du 2^e étage, toujours prêt à vous rendre service, ou bien les deux étudiants en coloco qui vous invitaient à boire l'apéritif. Qu'importe, l'essentiel reste dorénavant de faire de nouvelles connaissances, qui seront sans doute tout aussi agréables. Après vous être tranquillement installé dans votre nouveau nid, vous pouvez aller à la rencontre de vos voisins en vous présentant à leur porte ou encore en organisant un apéritif chez vous. La plupart des gens sont sensibles à ce genre d'attentions. Davantage en confiance et mieux informés sur le fonctionnement de la copropriété et sur l'atmosphère générale qui y règne, le passage de votre ancienne vie à la nouvelle n'en sera que plus facile...

Publi-info

A à Z

ma maison de

9

Quand vous pensez travaux,

illico travaux
GROUPE HEXAÔM

Reussissez votre projet

- ✓ suivi de chantier
- ✓ Interlocuteur unique pour tous vos travaux

VOTRE AGENCE

Châtelleraut - Denis GARNIER 05 49 90 09 32

3 Grand 'Rue Châteauneuf

www.illico-travaux.fr

Franchisé juridiquement et financièrement indépendant

RÉNOVATION
EXTENSION
AMÉNAGEMENT



VOS INDISPENSABLES DE L'ÉTÉ



Remorque simple essieu
PTAC 500/600/650/750 kg
Résistance essieu 750 kg
Caisse basculante - Châssis soudé galvanisé - Ridelles AV/AR rabattables
- Plancher bois antidérapant - Roue jockey Ø 48 mm - Timon galvanisé en V - Feux encastrés - Anneaux d'arrimage Intérieurs - Poulies de bache
Réf. COF205.4

869€

299€
L'unité dont 2,50 € d'éco-part



Plancha gaz 4 feux NOMAD
Dim. L 80,8 x l 47 x H 24 cm - Structure en acier noir - 4 brûleurs en inox
Puissance 10 kW (2,5 kW x 4) - Allumage piezo mécanique 1 plaque de cuisson en acier émaillée dim. L 77 x l 34 cm 1 récupérateur de graisse. Vendue sans tuyau ni détendeur - Réf. 802620

Nombreux accessoires disponibles dans votre magasin !

Bricopro Négoce de matériaux - Construction
GEDIMAT Renovation - Aménagement
intérieur/extérieur - Electroménager

Maisonnier

BOURESSE Tél. 05 49 42 73 18 - L'ISLE JOURDAIN Tél. 05 49 48 72 07

LE PARQUET DANS TOUS CES ÉTATS

Chouchou de nos intérieurs, le parquet a une large palette d'effets à nous proposer. Parmi les plus originaux, on trouve l'effet blanchi, le bois brut, le parquet noir ou encore le point de Hongrie.

Si le parquet est notre revêtement de sol favori, ce n'est pas pour rien ! Élégant, durable, doté de nombreuses finitions et authentique, il a tout pour plaire et s'adapte à la plupart des configurations. Mais pour se démarquer, on peut opter pour un parquet très original qui donnera du caractère à son intérieur : point de Hongrie, noir, brut ou encore blanchi, le bois n'a pas encore révélé tous ses secrets !



Le point de Hongrie

Grand classique des parquets traditionnels, longtemps cantonné aux demeures de maître et aux appartements haussmanniens, le parquet en point de Hongrie, encore appelé « en chevrons », est typique de l'élégance à la française. Il consiste à disposer les lames de bois (de longueur identique) à coupe d'onglet, c'est-à-dire avec un angle qui varie de 40 à 55°. Au sol, le parquet en point de Hongrie est chaleureux et surtout naturel.

Très sensible à la lumière, il est capable de donner une impression de clarté ou, au contraire, d'obscurité selon la manière dont il est orienté. Il a forcément sa place dans les vieilles bâtisses et les intérieurs très contemporains, mais il offrira également une touche exotique s'il est complété par des plantes grasses, des matériaux bruts comme le métal ou des couleurs telles que le bleu azur.

À l'état brut

Beaucoup moins sophistiqué mais tout aussi original, le parquet brut séduit les amateurs de matériaux authentiques. Exempt de finition (vernis, huile ou teinture), ce type de bois est constitué d'une seule et même essence (chêne, hêtre, acajou...) que l'on choisira en fonction de la couleur souhaitée. Chaleureux et sans fioritures, le parquet brut s'intègre surtout dans une décoration de type loft, avec des éléments industriels (mobilier en métal, verrière métallique...), ou dans un atelier d'artiste. Tantôt abîmé, tantôt coloré, on l'apprécie pour sa simplicité et ses petits défauts.

Noir c'est noir

Bien plus audacieux, le parquet noir connaît un retour en vogue et un succès fou dans les intérieurs contemporains. Longtemps jugé trop sombre et oppressant, le noir habille aujourd'hui nos lames de bois avec beaucoup de classe. Il s'invite dans toutes les pièces de la maison, que ce soit dans la chambre, le salon, la cuisine ou la salle de bains. Il crée ainsi de la profondeur et de l'intensité, qu'on le choisisse en finition mate ou brillante. Inattendu à tous points de vue, le parquet noir distille une atmosphère cosy, pop ou très moderne selon nos envies.

L'effet blanchi

À l'inverse, le parquet sait aussi se faire très lumineux grâce à l'effet blanchi. Inspirée de la déco scandinave, il agrandit visuellement l'espace, apporte de la douceur et de la clarté à tous les intérieurs. Il s'associe avec du mobilier épuré, minimaliste, des couleurs pâles et des beaux matériaux. Il est bien sûr possible de trouver du parquet blanchi en magasin, mais on peut aussi le teinter soi-même pour un résultat sur mesure.

10



Envie de fraîcheur ?
Pensez à climatiser !

Votre installateur d'énergies

42 Bis route de la Torchaise
86580 VOUNEUIL SOUS BIARD
www.soregies-services.fr
05 49 52 90 86



A CF pe2c

« Depuis
44 ans
à vos côtés »

Électricité > Chauffage > Climatisation
> Énergies renouvelables

◆ CONTRAT D'ENTRETIEN ◆
◆ DÉPANNAGES RAPIDES ◆

Spécialistes de nos métiers

3, rue St Nicolas - MIGNÉ-AUXANCES

130, rue du Maréchal Leclerc - NIORT

05 49 42 49 28

angelique.martin86@orange.fr



OPTIMISER SES ESPACES SOUS L'ESCALIER

Publi-info

A à Z

Afin de rentabiliser le moindre mètre cube dans votre demeure, et si vous aménagez le vide sous vos escaliers ? Placard de rangement, coin bureau, alcôve pour la lecture, penderie ou encore jardin d'intérieur, on vous glisse quelques idées pour le transformer.

Souvent laissé vacant et inutilisé, l'espace sous escalier gagne pourtant à être mis en valeur. Que vous disposiez d'une vaste surface au sol ou seulement de quelques mètres carrés, voici nos suggestions pour le sublimer et l'optimiser.

Un home-office

Alors que la pratique du télétravail s'est démocratisée lors des confinements successifs des années passées, nombre d'entre nous continuent d'exercer tout ou partie de leur activité professionnelle depuis leur domicile. Or, à moins d'avoir la chance de disposer d'une pièce spécialement dédiée à cet effet, il faut bien souvent s'accommoder d'un bout de table ou d'un emplacement précaire. Afin de gagner en confort, créez-vous plutôt un coin bureau pérenne sous votre escalier ! De nombreux modèles ont été spécialement conçus pour s'adapter à cet endroit, mais vous pouvez aussi opter pour du mobilier sur mesure. Ajoutez simplement une chaise, un éclairage confortable et, si possible, une prise de courant à proximité afin de pouvoir brancher votre ordinateur.

Une pièce d'eau

À condition de disposer d'une hauteur sous plafond suffisante, vous pouvez tout à fait envisager de transformer ce vide en une petite salle d'eau ou en sanitaires. Cette opération, plus délicate, nécessite l'intervention d'un plombier afin de vous assurer que les raccords de tuyauterie soient effectués dans les règles de l'art et éviter ainsi tout dégât des eaux futur. Très astucieux, cet aménagement vous permet de disposer de toilettes et d'un petit lavabo au rez-de-chaussée pour vos visiteurs, tandis que votre salle de bains principale restera ainsi dédiée exclusivement à l'usage de votre famille.

Une alcôve cosy

Pour profiter de moments de calme et d'intimité, rien de plus agréable que de se lover dans un petit nid douillet ! Installez-y simplement une banquette (vous pouvez d'ailleurs envisager de faire de la partie basse un coffre de rangement), ajoutez un matelas, quelques coussins, un plaid et le tour est joué ! Si vous aimez bouquiner, quelques petites étagères ou une demi-bibliothèque suffiront pour entreposer vos ouvrages favoris et faire de cet endroit votre coin lecture attiré.

Un espace de rangement

Servant la plupart du temps de débarras, les placards sous escalier méritent d'être revisités. Plutôt que de disposer valises, aspirateurs et chaussures en vrac, misez sur des tiroirs et étagères sur mesure, qui vous permettront de tirer parti de chaque centimètre carré. À vous la penderie stylée pour stocker vos manteaux et accessoires en toute discrétion.

Un jardin d'intérieur

Amateur de nature et de belles plantes, vous souhaiteriez distiller davantage de verdure dans votre home sweet home mais le moindre recoin de vos pièces à vivre est déjà occupé par vos meubles ? Original, tendance et d'allure très contemporaine, un jardin d'intérieur trouvera une place idéale sous votre escalier. Pour cela, vous pouvez simplement déplacer vos pots mais aussi créer un véritable parterre en délimitant un bac rectangulaire dans lequel vos végétaux s'épanouiront. On apprécie tout particulièrement les variétés ayant besoin de peu d'entretien, comme les cactées. Pour un rendu encore plus esthétique, recouvrez la terre de galets de couleur claire.

Une mini buanderie

Bruyants et encombrants, machine à laver et sèche-linge sont également peu esthétiques et peuvent parfois gâcher l'harmonie de notre décoration d'intérieur. La solution ? Les camoufler dans un petit placard aménagé sous votre escalier ! Là aussi, des travaux de plomberie doivent être réalisés par un professionnel mais l'espace nécessaire pour accueillir ces équipements électroménagers est relativement restreint.

ma maison de

11



FENÊTRES DE TOIT : LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

La fenêtre de toit est souvent la meilleure amie des petits espaces. Elle permet de réhabiliter des combles et de les transformer en pièces à vivre agréables et lumineuses. Impossible cependant d'en installer une sur un simple coup de tête : des réglementations régissent l'installation de ces ouvertures et induisent donc l'obtention de certaines autorisations.



Direction la mairie

Dans un premier temps, mieux vaut se renseigner afin de savoir s'il existe un plan d'urbanisme local ou intercommunal qui pourrait interférer avec vos plans. Votre mairie devrait pouvoir vous éclairer. Vous devrez de toute façon vous y rendre afin de déposer une déclaration de travaux, voire une demande de permis de construire si le bâtiment se situe dans un environnement de site classé, comme le disposent les articles 675 à 680 du Code civil. Le cas échéant, il faudra également obtenir l'accord de la copropriété, car l'aspect extérieur du bâtiment sera modifié. De même, dans le cas d'un mur mitoyen, obtenir l'autorisation de son voisin est impératif.

À vos mesures

Pour choisir l'emplacement de la fenêtre, il faut tenir compte des différents angles de vue. Dans le cadre de la « vue droite », c'est-à-dire celle que l'on a de face, quand on se place dans l'axe de la fenêtre et que l'on regarde devant soi, la distance doit être d'au moins 1,90 m entre l'extérieur de la fenêtre et la propriété voisine. Il faut également s'assurer que la « vue oblique », qui correspond à ce que l'on voit quand on se penche d'un côté ou de l'autre de la fenêtre, réponde aux exigences de la législation : la distance minimale entre la fenêtre et d'autres propriétés doit être de 0,60 m. Pour contourner ces règles, on peut avoir recours à des jours de souffrance, c'est-à-dire à des fenêtres laissant passer la lumière mais ne permettant pas de voir le voisinage.

Dans le cas des combles, généralement situés à l'étage, les ouvertures doivent se situer à 1,90 m au-dessus du plancher. Il serait dangereux de faire l'impasse sur ces précautions : en cas d'infraction, vos voisins auront trente ans pour vous assigner en justice et réclamer la suppression de la fenêtre. Ce délai continuera à courir si la propriété contiguë change de propriétaires.

12



GROUPE ABF



MAUPIN ISOLATION

Isoler aujourd'hui, écolonomiser à vie

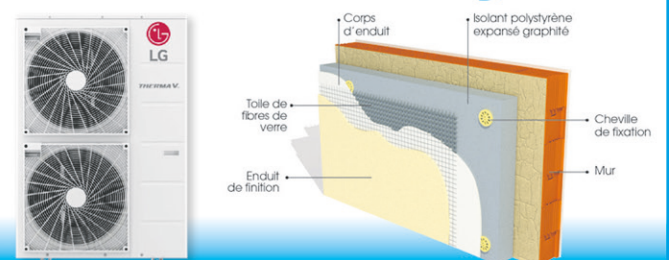
- soufflage en **combles**
- **insufflation**
- pose de **panneaux isolants**
- **flocage** thermique et coupe-feu

www.maupin.fr

05 49 42 44 44



Faites de vraies économies d'énergies !



Chauffe eau solaire - Pompe à chaleur
Chaudière à granulés - Isolation extérieure

Ces énergies nouvelles vous assurent jusqu'à 70% d'économies et bénéficient des aides de l'état jusqu'à 80% du montant des travaux !

Faites confiance aux artisans locaux !



Agence renov design - Chasseneuil du poitou
Demandez votre étude en contactant :

05 16 34 82 56 - 06 66 94 08 16



HYDROFUGER SA TOITURE : LE GESTE PRÉVENTIF

Afin d'éviter les fuites et infiltrations d'eau pouvant occasionner de lourds dégâts, il est nécessaire d'entretenir correctement sa toiture, notamment en appliquant régulièrement un traitement imperméabilisant appelé hydrofugation. Explications.

Avec le retour des beaux jours et des températures plus clémentes, on se réapproprie enfin nos espaces extérieurs et on en profite pour y effectuer de menus travaux. Parmi les tâches incontournables, hydrofuger son toit permet d'assurer son étanchéité face aux intempéries et ainsi, d'accroître sa longévité en vous évitant une coûteuse rénovation. Une opération que vous pouvez parfaitement réaliser vous-même, à condition de suivre quelques conseils et de vous équiper du matériel adéquat. On vous livre la marche à suivre.

À chacun son produit hydrofuge

Il existe deux principaux types de traitements hydrofuges, dont le choix va dépendre de vos besoins et de votre budget. L'hydrofuge filmogène forme une sorte de pellicule solide sur vos tuiles afin de réduire leur porosité et ainsi de bloquer l'humidité. Très efficace et bon marché, il a toutefois l'inconvénient de contenir des solvants et de ne pas laisser respirer la toiture. Plus onéreux, l'hydrofuge à effet perlant est aussi plus respectueux de l'environnement car biodégradable. À base d'eau, cet imperméabilisant permet de faire glisser la pluie, tout en laissant respirer le revêtement. Ces deux sortes d'hydrofuges se déclinent par ailleurs en version colorée, afin de raviver la teinte et l'éclat de vos tuiles ou de vos ardoises et de rendre par là même à votre toiture sa beauté originelle.

Attention : dans tous les cas, veillez à choisir un produit compatible avec le matériau dont est fait votre toit (tuiles en terre cuite, ardoises ou encore béton).

Hydrofuger sa toiture, mode d'emploi

Avant même d'appliquer un traitement hydrofuge, assurez-vous que vos tuiles soient en bon état (absence de fissures), à leur place, nettoyées et débarrassées de toutes traces de mousses, lichens, feuilles mortes et autres débris. De préférence, procédez au printemps ou à l'automne, si possible à une période où aucune pluie n'est prévue, afin de laisser au produit le temps de sécher et de bien s'imprégner.

Ceci étant fait, munissez-vous d'une quantité suffisante de produit pour couvrir l'intégralité de la surface de votre toit (deux couches sont nécessaires), d'un pulvérisateur, d'une échelle et des



équipements de sécurité adéquats. Remplissez votre pulvérisateur d'hydrofuge et pulvérisez sur l'ensemble des tuiles, sans occulter le moindre recoin. Laissez sécher 24 heures, appliquez une seconde couche, puis laissez lécher à nouveau 24 heures. Pour vérifier que le traitement a bien fonctionné, procédez ensuite à un test en arrosant les tuiles : l'eau doit ruisseler et glisser sans mouiller le revêtement. L'hydrofugation doit être renouvelée tous les cinq ans. Le conseil : si votre maison est haute ou si la pente de votre toit est importante, il vaudra mieux faire appel à un professionnel pour des raisons de sécurité.

Combien ça coûte ?

Hydrofuger votre toiture régulièrement vous évitera d'avoir à la remplacer et permet donc de faire des économies substantielles sur le long terme. Toutefois, cette opération a un coût, qui dépend principalement du type de produit utilisé, de la surface à imperméabiliser et du recours ou non à de la main-d'œuvre. Ainsi, comptez environ 15 à 20 € pour un litre d'hydrofuge à effet perlant, 5 à 10 € pour un litre d'hydrofuge filmogène et 20 € pour un litre d'hydrofuge coloré. Un professionnel vous facturera sa prestation entre 10 et 20 € par mètre carré - en sus du prix produit -, mais à ce tarif, il se chargera aussi du démoussage et des éventuelles réparations.



L'ITE, UNE SOLUTION DE RÉNOVATION PERFORMANTE

En supprimant les ponts thermiques et en permettant de ravalier la façade de son bâti, la technique de l'isolation thermique par l'extérieur fait partie des meilleures solutions de rénovation.

Faire la guerre aux déperditions énergétiques dans sa maison est le meilleur moyen de réaliser des économies sur ses factures de chauffage et de réduire l'empreinte environnementale grâce à la diminution des rejets de CO₂. Pour éviter ainsi les ponts thermiques dans son habitat, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) est une solution adéquate. Cette technique permet en effet d'envelopper le bâtiment d'un manteau isolant mais aussi de procéder par la même occasion à une rénovation esthétique de la façade.

Une solution isolante et esthétique

Ce n'est pas vraiment la technique la plus répandue pour isoler son habitat et pourtant, l'ITE est une idée séduisante. En isolant les murs extérieurs, elle permet d'assurer l'étanchéité à la pluie et de supprimer les ponts thermiques, pouvant ainsi faire économiser jusqu'à 25 % d'énergie. L'ITE fait ainsi jouer l'inertie thermique du mur : agissant comme des éponges, les parois emmagasinent la chaleur pour ensuite la restituer progressivement.

Le but ? Stabiliser les températures à l'intérieur du bâti. L'isolation phonique est également améliorée puisque l'air ne passe plus et les nuisances sonores extérieures non plus !

Autre avantage de l'ITE : celle-ci permet d'effectuer un ravalement de façade. En effet, en choisissant de nouveaux matériaux et parements (béton, métal, ardoise, bois...), c'est l'occasion de dépoussiérer l'esthétique de sa maison et de lui donner un coup de jeune. Fini le crépi disgracieux, place à la modernité !

Des techniques de pose multiples

En pratique, l'ITE consiste à placer une couche d'isolant puis un matériau de parement sur les murs extérieurs du bâtiment. Les principaux isolants utilisés pour cette technique sont le polystyrène expansé, la fibre de bois et la laine de roche. Les deux premiers sont perméables à la vapeur d'eau tandis que le troisième réagit mieux au feu. Pour le côté esthétique, l'enduit minéral ou organique, le PVC, le bois, la pierre etc. peuvent être choisis à votre guise.

Il existe alors trois techniques différentes d'installation : la pose collée, la pose calée-chevillée et la fixation mécanique par profilés. La première, simple et rapide, consiste à coller directement l'isolant sur la paroi, mais seuls les isolants en fibre de bois et en polystyrène expansé blanc ou graphité gris sont admis. La deuxième option a l'avantage d'être compatible avec toutes les



ITE, peu importe la nature de l'isolant et du support. Ici, le matériau choisi tient grâce à un système de fixations traversantes utilisant des chevilles à expansion. Dans le dernier cas, on utilise des rails PVC prépercés et fixés mécaniquement avec des chevilles à frapper sur le support. Mais cette dernière technique est réservée aux panneaux en polystyrène expansé blanc.

Un système sélectif

L'isolation thermique par l'extérieur comporte néanmoins quelques inconvénients. D'abord, elle ne convient pas aux bâtiments les plus anciens, notamment à ceux dotés d'une façade sculptée. La technique serait trop complexe à mettre en œuvre et le coût particulièrement élevé. Le même problème se pose pour une façade en plâtre. Ce matériau ayant en effet besoin de respirer, l'isoler nuirait, à terme, à sa pérennité. C'est encore le cas pour les parois en granit dont la dureté est telle qu'il devient très compliqué de le travailler.

Enfin, il faut également savoir que l'ITE n'éradique pas les ponts thermiques entre les combles et la façade. Pour une isolation optimale, il faut donc prendre en compte la couverture de la toiture mais aussi celle des fenêtres qui, mal isolées, peuvent réduire à néant toute l'utilité de ce système.

Un coup de pouce

Le coût d'une isolation thermique par l'extérieur dépend du choix de l'isolant et des matériaux, mais aussi de la technique utilisée. En moyenne, il faut compter entre 150 et 400 € hors taxes le mètre carré. Cette solution peut donc vite devenir onéreuse, mais sachez que l'ITE est éligible au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), s'élevant à 30 % du montant total des travaux. Pour être valable, l'opération doit s'étendre sur plus de 50 % des murs donnant sur l'extérieur. Vous pouvez encore bénéficier d'une subvention de l'Anah dans le cadre du programme « Habiter mieux » et de l'écoprêt à taux zéro.



UN ÉCLAIRAGE AU TOP POUR MON JARDIN

Pour profiter de son jardin même à la nuit tombée, un bon éclairage est primordial. Spots, lampes baladeuses, LED ou encore guirlandes, les idées ne manquent pas pour rendre son jardin convivial et accueillant.

Puisque les beaux jours sont là, il est l'heure d'investir et de profiter de son jardin. Mais à la nuit tombée, un bon éclairage est indispensable. À l'extérieur, la lumière crée en effet des reliefs, valorise la végétation et les éléments déco, dessine les espaces et souligne les volumes. Baladeuses, lanternes solaires, LED, spots ou bâtons lumineux, les solutions d'éclairage extérieur sont nombreuses mais il faut savoir bien les choisir en fonction de son jardin.

Souligner les allées

Petit ou grand jardin, les extérieurs sont généralement pourvus d'une allée en béton, en pierre ou encore en bois. Pour des raisons de sécurité évidentes, ce petit chemin incontournable doit toujours être éclairé la nuit. Mais pour conserver une ambiance chaleureuse et feutrée, on évite les halogènes et les lumières trop blanches.

Ici, on se contente de souligner l'allée avec un éclairage peu puissant qui balisera simplement le chemin. De part et d'autre des dalles, on dispose des bornes courtes ou des spots au ras du sol qui éclairent et guident sans éblouir.

Mettre en valeur les végétaux

Qui dit jardin, dit végétation en abondance ! C'est l'occasion de mettre ses arbres, ses plantes et ses fleurs en avant grâce

à la lumière artificielle. En effet, l'éclairage de nuit apporte du relief aux végétaux. Pour illuminer les arbres, choisissez des barres à LED qui illumineront surtout les branches ou des spots à planter dont le faisceau lumineux plus large. Ces luminaires ont l'avantage de se fondre dans le décor et d'être très discrets tout en diffusant un blanc chaud. Vous pouvez encore opter pour des pots rétroéclairés. Très tendance, cette solution apporte aussi une touche déco supplémentaire et de la couleur au jardin.

Des appareils nomades

L'été, il faut aussi bien sûr penser à éclairer le coin repas. Ici, on privilégie une lumière douce et tamisée, exit donc les lampadaires halogènes trop imposants. Pour illuminer la table sans éblouir les convives, les luminaires sans fil sont les plus adéquats. Boules ou baladeuses, ces nouvelles lampes nomades permettent de créer des points de lumière où l'on veut et de les déplacer au gré de ses envies sans contraintes. Ce type de lampes s'installe également facilement au bord de la piscine, à même le sol ou sur des petites tables basses. Enfin, grande tendance de cet été, les guirlandes lumineuses s'invitent aussi dans les arbres et à tout endroit où elles peuvent surplomber le jardin.



Publi-info

A à Z

ma maison de

15

Vous projetez d'acheter une maison ? Un appartement ? Un terrain ?

Consultez le site
d'annonces immobilières
dansnosvilles.fr et votre
projet devient réalité !

UN SITE ÉDITÉ PAR
la Nouvelle
République
VousNousEnsemble




**Dans
nos villes.fr**

ACHAT
VENTE
LOCATION
INVESTISSEMENT
VIAGER


**Mirebeau
Paysage**

- Conception d'espaces verts
- Entretien, aménagement
- Conseil
- Taille fruitière, raisonnée, ornementale
- Tonte, débroussaillage
- Engazonnement, plantation
- Fourniture de végétaux
- Maçonnerie paysagère
- Bassin de jardin
- Elagage travail sur corde, abattage

Mettez-vous
au vert !

Conseils
& devis
gratuits

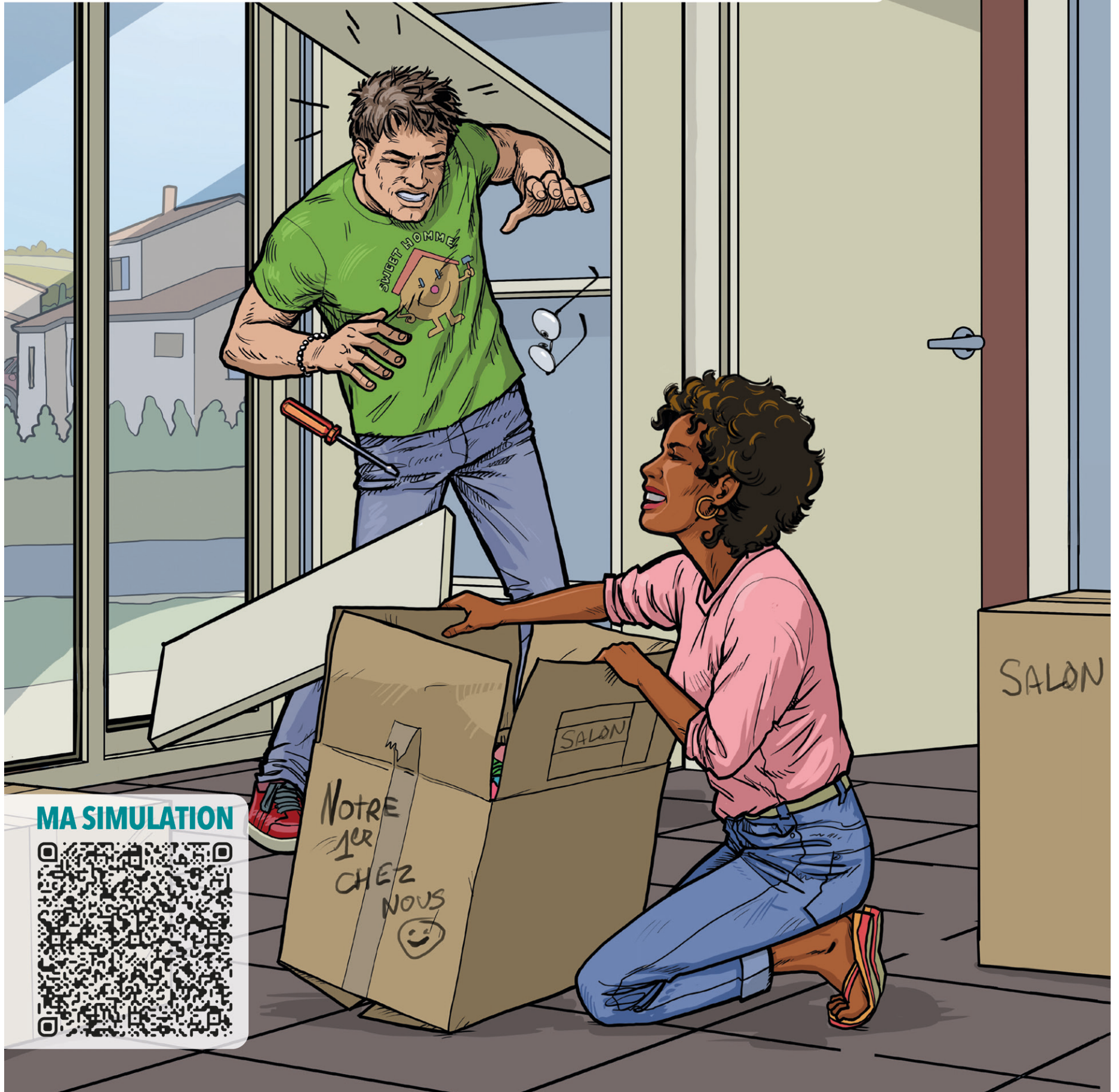

services à
la personne

Loïc MIREBEAU - 06 22 25 57 84
1, lieu-dit Dougé - 86110 Thurageau

05 49 50 60 94
loic.mirebeau@sfr.fr

PRÊT HABITAT ⁽¹⁾

VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN DANS VOS PROJETS DE VIE



Votre conseiller disponible par téléphone, par email ou sur l'appli Ma Banque⁽²⁾

CAavantages
-tp.fr

L'accès au programme de fidélité CAvantages est soumis à conditions et réservé aux clients majeurs particuliers, n'agissant pas pour les besoins de leur activité professionnelle. Il est ouvert dès 2 ans d'ancienneté selon des critères de détention de produits et de services au Crédit Agricole Touraine Poitou, et ce, pour une durée limitée à 2 ans pour tout client non sociétaire. Les conditions d'accès au programme, comme les avantages dédiés, sont susceptibles d'évolution. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

(1) Conditions en vigueur au 01/04/2022, réservées aux particuliers. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. S'agissant d'un prêt concernant l'acquisition ou la construction d'un logement, vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable auprès de votre Caisse régionale. Contrats d'assurance emprunteur assurés par PREDICA et distribué par votre Caisse Régionale. Assurance emprunteur exigée pour l'octroi du prêt. Les événements garantis et conditions figurent au contrat. Cautionnement assuré par la CAMCA.

(2) Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. Pour connaître les modalités d'utilisation des applications, renseignez-vous auprès de votre Conseiller. Prêteur : CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896 - Document non contractuel - Ed. 2022.

